

GUIDE
ENTRETIEN

BORNES GREEN'UP



INFORMATIONS LÉGALES

Les photos de présentation n'incluent pas toujours les équipements de protection individuelle mais ces derniers relèvent d'une obligation légale et réglementaire qu'il convient de respecter scrupuleusement.

Conformément à sa politique d'amélioration continue, la Société se réserve le droit de modifier les spécifications et les dessins sans préavis. Toutes les illustrations, les descriptions et les informations techniques contenues dans cette documentation sont fournies à titre indicatif et ne peuvent être tenues comme contraignantes pour la Société.

SOMMAIRE

Consignes de sécurité	2
Objet de l'entretien	4
Plan d'entretien	5
Conditions normales de fonctionnement.....	7
Service entretien.....	8

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le présent Guide d'entretien pour bornes de recharge Green'up décrit les règles d'entretien qui devront être scrupuleusement respectées afin de maximiser les performances et la durée de vie des bornes de recharge Green'up, et de garantir la sécurité de votre installation.

GÉNÉRALITÉS

- Les bornes de recharge doivent être installées conformément aux règles d'installation qui sont décrites dans les notices. En cas de choc externe, les bornes de recharge Green'up ne doivent ni être connectées ni utilisées.
- Une installation et/ou une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie. Les bornes de recharge doivent être utilisées dans les conditions normales, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être soumises à des valeurs de Tension / Courant / Fréquence / Températures autres que celles spécifiées dans la notice.
- Toute modification ou réparation de la borne non autorisée par le groupe Legrand annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties.
- Utiliser exclusivement les accessoires préconisés par le groupe Legrand dans le catalogue commercial et dans les notices.
- Soucieux de garantir constamment les meilleurs niveaux de performance de nos produits, ceux-ci peuvent être soumis à des modifications. Merci de vérifier l'exactitude des spécifications produit lors des opérations d'entretien, et de vous reporter aux notices correspondantes. Pour toute question ou demande de précision, merci de contacter notre service relations Pro sur le site [legrand.fr espace Professionnels](http://legrand.fr/espace-professionnels) ou au **0810 48 48 48** Service 0,05 € / min
+ prix appel
- Les opérations d'installation, d'utilisation et d'entretien d'une borne de recharge doivent être effectuées par du personnel qualifié, formé et habilité, en accord avec les règles en vigueur propres à chaque pays.

RISQUES DE CHOCS ÉLECTRIQUES, DE BRÛLURES ET D'EXPLOSION

- Porter les EPI (Équipements de Protection Individuelle) nécessaires aux interventions sur des produits sous tension.
- Respecter les règles de sécurité liées aux travaux électriques.
- Un usage électrique et mécanique inapproprié des équipements peut être dangereux et risqué et peut entraîner des blessures corporelles ou des dégâts matériels.
- Couper toutes les alimentations de la borne de recharge avant d'intervenir sur celle-ci.
- Avant de remettre la borne sous tension, s'assurer que toutes les protections physiques ont été remises en place (exemple : porte, habillage).

Tout manquement à la stricte application des procédures et avertissements peut induire à une défaillance prématurée, explosion, ou départ de feu de l'équipement.



OBJET DE L'ENTRETIEN

Durant son utilisation, votre borne de recharge peut être exposée à différents facteurs tels que des variations de températures très basses ou très élevées, des surtensions, un environnement hostile, corrosif, pollution ambiante (exemple : poussières, humidité, animaux, brouillard salin...), l'usure de fonctionnement (exemple : contacteurs, connecteurs...), etc.

Effectuer les différentes opérations d'entretien aux intervalles préconisés assurera un fonctionnement de la borne de recharge dans des conditions optimales et maximisera sa durée de vie.

En outre, d'après le décret 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (titre V – chapitre I^{er}), les travaux de maintenance sur les infrastructures de recharge sont effectués par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.

A l'exclusion des infrastructures d'une puissance totale inférieure ou égale à 3,7 kW installées dans un bâtiment d'habitation privé ou dans une dépendance d'un bâtiment d'habitation privé ou dont la fonction principale n'est pas de recharger des véhicules électriques et qui ne sont pas accessibles au public, les travaux de maintenance sur les infrastructures de recharge sont effectués par des professionnels titulaires d'une qualification où la maintenance des dites infrastructures de recharge est identifiée et délivrée par un organisme de qualification accrédité.

Le service Relations Pro de Legrand reste à votre disposition pour vous accompagner et met à votre disposition une équipe pour la maintenance de vos bornes. N'hésitez pas à les contacter du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h au :

0810 48 48 48 Service 0,05 € / min
+ prix appel

PLAN D'ENTRETIEN

PRÉALABLE

Les travaux de mise en service sur les infrastructures de recharge sont effectués par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail et titulaires d'une qualification à la maintenance (des dites infrastructures de recharge) délivrée par un organisme accrédité (Décret n°2017-26 du 12 janvier 2017 – titre 5 chapitre 1^{er}).

PLANNING D'ENTRETIEN

OPÉRATIONS	PÉRIODICITÉ	HORS TENSION	EN SERVICE (EXPLOITATION)
1/5 - ENTRETIEN GÉNÉRAL			
Nettoyage externe	6 mois ⁽¹⁾	X	
Vérification de l'absence d'élément étranger à l'intérieur de la borne	Annuel ⁽¹⁾	X	
Nettoyage interne (dépoussiérage par aspiration)	Annuel ⁽¹⁾	X	
Vérification visuelle de l'intégrité des mises à la masse	Annuel ⁽¹⁾	X	
Vérification visuelle de l'absence d'humidité à l'intérieur et à l'extérieur de la borne (condensation)	Annuel ⁽¹⁾	X	
Vérification de l'intégrité de la borne	Annuel ⁽¹⁾		X
Retouche des éventuelles rayures ou points de corrosion avec du vernis spécifique	Annuel ⁽¹⁾		X
Vérification de la présence des autocollants d'identification et de mode opératoire	Annuel ⁽¹⁾		X

(1) À moduler en fonction des conditions d'installation et d'usage

PLAN D'ENTRETIEN

OPÉRATIONS	PÉRIODICITÉ	HORS TENSION	EN SERVICE (EXPLOITATION)
2/5 - CONTRÔLES MÉCANIQUES			
Vérification du bon fonctionnement des volets de prises	Annuel ⁽¹⁾		X
Vérification des couples de serrage : conducteurs, bornes et des vis d'assemblage	À la mise en service 2 mois après la MES Puis annuel	X	
Graissage des prises (graisse type lubrifiant perfluoré type Lubrilog Fluolog MG 2)	Annuel ⁽¹⁾	X	
Vérification des connexions électroniques	Annuel ⁽¹⁾	X	
Moteur de verrouillage prise T2	Annuel ⁽¹⁾	X	
3/5 - CONTRÔLES ÉLECTRIQUES			
Contrôle de la mise à la terre de la borne de recharge ⁽²⁾	À la mise en service		X
Contrôle visuel intégrité des câbles	Annuel ⁽¹⁾		X
Contrôle de la protection 6mA intégrée	Annuel ⁽¹⁾		X
Mesure des valeurs électriques : tension simple et composée, fréquence... entrées/sorties	Annuel ⁽¹⁾		X
4/5 - CONTRÔLES FONCTIONNELS			
Contrôle visuel et fonctionnel des auxiliaires. Utiliser un simulateur de charge	Annuel ⁽¹⁾		X
Moteur de verrouillage prise T2	Annuel ⁽¹⁾		X
Contrôle des contacteurs	Annuel ⁽¹⁾		X
Détection de prise Green'Up Access	Annuel ⁽¹⁾		X
5/5 - AUTRES			
Vérification de la version firmware de la borne	Tous les 6 mois ⁽¹⁾		X

(1) À moduler en fonction des conditions d'installation et d'usage

(2) Certains véhicules demandent une terre < 30 ohm

CONDITIONS NORMALES DE FONCTIONNEMENT

La fréquence d'entretien est conditionnée par l'environnement réel, comme les températures extrêmes, le niveau de poussières élevé, l'environnement salin, l'atmosphère corrosive, des vibrations importantes et une utilisation intensive.

Dans ces conditions de fonctionnement et d'environnement plus sévères que la normale, l'entretien de la borne doit être réalisé plus fréquemment.

Le service Relations Pro de Legrand reste à votre disposition pour vous accompagner et met à votre disposition une équipe pour la maintenance de vos bornes. N'hésitez pas à les contacter du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h au :

0810 48 48 48 Service 0,05 € / min
+ prix appel

SERVICE ENTRETIEN

BORNES DE RECHARGE

Vous souhaitez être accompagné dans la prise en main de votre installation, réaliser des contrôles et entretiens normatifs, mettre en place des actions préventives ou curatives...

Nos services s'adaptent à vos besoins !

Faites appel à nos experts pour réaliser des opérations de maintenance dans le respect des contraintes d'exploitation de votre installation..

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

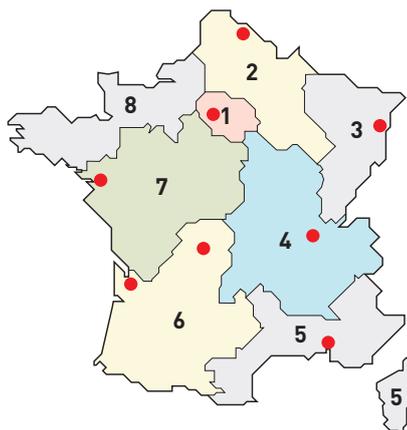
Un technicien Legrand spécialisé, effectue sur votre installation le contrôle des bornes dans le respect des procédures détaillées et à l'aide des équipements de soutien spécialisés.

Exemples des contrôles et interventions effectués :

- Entretien général
- Contrôle mécanique et électrique
- Mesures et comparaison avec nos référentiels.
- Mise à jour des firmware

Pour toute demande de mise en service ou de contrat d'entretien, vous pouvez contacter le Service Relation Pro au : **0810 48 48 48 Service 0,05 €/min + prix appel ou faire votre demande sur le site [legrand.fr](https://www.legrand.fr) espace professionnel (formulaire de contact Pro - Service Relation Pro)**

DIRECTIONS RÉGIONALES



● Centres Innoval

1 - DIRECTION RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

5 rue Jean Nicot - 93500 Pantin

Départements : 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93
94 - 95

☎ : 01 73 305 333

📧 : fr-dr-paris@legrand.fr

2 - DIRECTION RÉGIONALE NORD

12A avenue de l'Horizon
59650 Villeneuve d'Ascq

Départements : 02 - 08 - 10 - 51 - 52 - 59 - 60
62 - 80

☎ : 0 805 129 129

📧 : fr-dr-lille@legrand.fr

3 - DIRECTION RÉGIONALE EST

288 avenue de Colmar
67100 Strasbourg

Départements : 25 - 39 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68
70 - 88 - 90

☎ : 03 88 77 32 32

📧 : fr-dr-strasbourg@legrand.fr

4 - DIRECTION RÉGIONALE RHÔNE-ALPES BOURGOGNE AUVERGNE

8 rue de Lombardie - 69800 Saint-Priest

Départements : 01 - 03 - 07 - 15 - 21 - 26 - 38
42 - 43 - 58 - 63 - 69 - 71 - 73 - 74 - 89

☎ : 0 800 715 715

📧 : fr-dr-lyon@legrand.fr

5 - DIRECTION RÉGIONALE MÉDITERRANÉE

Le Campus Arteparc - Bâtiment C
595 Rue Pierre Berthier
13591 Aix en Provence Cedex 3

Départements : 2A - 2B - 04 - 05 - 06 - 11
13 - 30 - 34 - 48 - 66 - 83 - 84 - Monaco

☎ : 0 800 730 800

📧 : fr-dr-aix-en-provence@legrand.fr

6 - DIRECTION RÉGIONALE SUD-OUEST

73 rue de la Morandière
33185 Le Haillan

Départements : 09 - 12 - 19 - 23 - 24 - 31 - 32
33 - 40 - 46 - 47 - 64 - 65 - 81 - 82 - 87

☎ : 0 805 121 121

📧 : fr-dr-bordeaux@legrand.fr

7 - DIRECTION RÉGIONALE ATLANTIQUE VAL DE LOIRE

Technoparc de l'Aubinière
14 impasse des Jades - Bat L - CS 53863
44338 Nantes Cedex 3

Départements : 16 - 17 - 18 - 28 - 36 - 37 - 41
44 - 45 - 49 - 53 - 72 - 79 - 85 - 86

☎ : 0 805 120 805

📧 : fr-dr-nantes@legrand.fr

8 - DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE NORMANDIE

1 rue du Petit Pré - ZAC des Trois Marches
35132 Vezin-le-Coquet

Départements : 14 - 22 - 27 - 29 - 35 - 50 - 56
61 - 76

☎ : 0 800 730 974

📧 : fr-dr-rennes@legrand.fr

FORMATION CLIENTS

Innoval - 87045 Limoges Cedex - France

☎ : 05 55 06 88 30

Relations Enseignement Technique

☎ : 05 55 06 77 58

SERVICE EXPORT

87045 Limoges Cedex - France

☎ : 05 55 06 87 87

Fax : 05 55 06 74 55

📧 : direction-export.limoges@legrand.fr

service Relations Pro

0810 48 48 48 Service 0,05 € / min
* prix appel

du lundi au vendredi 8h à 18h
128 av. de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
E-mail : accessible sur legrand.fr

SUIVEZ-NOUS SUR

- @ legrand.fr
- facebook.com/LegrandFrance
- linkedin.com/legrandfrance/
- instagram.com/legrand_france/
- youtube.com/legrandfrance/
- pinterest.fr/legrandfrance/



LEGRAND SNC
SNC au capital de 7 368 545 €
RCS Limoges 389 290 586
N° SIRET 389 290 586 000 12
TVA FR 15 389 290 586

Siège social

128, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
☎ : 05 55 06 87 87
Fax : 05 55 06 88 88